



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

En conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance extraordinaire le mardi 13 novembre 2018 à 19 h 25 dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, pour l'adoption du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 ; et

QUE les délibérations du conseil municipal et la période de questions, au cours de cette séance, porteront exclusivement sur le Programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 31 octobre 2018.

SOPHIE VALOIS, Greffière